



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le **17 MARS 2025**

ID : 057-245700695-20250305-C20250304_17_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatre mars à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Denis BAUR	à	Michel HERGAT
Régis HEIL	à	Roland BALCERZAK
Emmanuelle DUBOURDIEU	à	Céline CONTRERAS
Déborah LANGMAR	à	Alieth FEUVRIER
Joseph GHAMO,	à	Rachel ZIROVNIK
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET
Jerry PARPETTE	à	Nadine GALLINA

Absents excusés : Guy KREMER, Bertrand ALESCH, Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Evelyne DEROCHE, Joseph BAUER

Date de la convocation : 12 février 2025

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



17. Objet : Mise en place d'une aide exceptionnelle pour la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine et bovine en 2025

La fièvre catarrhale est une maladie virale touchant les ruminants domestiques (ovins, bovins et caprins). Depuis août 2023, un nouveau stéréotype dit de type 3 (FCO-3) est présent en France et les majeures parties des foyers se situent dans les départements proches des frontières du Nord et de l'Est.

Depuis l'arrivée du FCO-3 en Moselle en juillet 2024, 64 % des exploitations d'élevage ont remonté des pertes, la quasi-totalité des exploitations est touchée avec des pertes de veaux comprises entre 10 et 50 %. Ces pertes s'expliquent soit par des vaches n'arrivant plus à être pleines, des vaches qui avortent ou des veaux mourant à la naissance. Ces pertes entraîneront des conséquences dans l'année ou les deux années à venir avec un volume de bêtes à commercialiser plus faible entraînant une baisse des revenus des exploitations agricoles.

La fourniture des vaccins par l'Etat est une mesure qui courrait jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de cette maladie, la vaccination reste le meilleur moyen de lutte. Depuis le 1^{er} janvier 2025, la charge de la vaccination est revenue intégralement aux éleveurs.

Selon les divers recensements agricoles depuis 2020, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs compterait 139 exploitations agricoles dont 71 exploitations de bovins (6 000 têtes) et 13 exploitations d'ovins (1 800 têtes).

Considérant que les éleveurs de bovins devront vacciner contre la fièvre catarrhale et les éventuelles autres variants, avec un coût moyen de vaccination d'environ 30 € par animal (avec les rappels), pour le parcours vaccinal d'un bovin.

Considérant que les éleveurs d'ovins devront vacciner contre la FCO-3 et la FCO-8 avec une moyenne de 3 € la dose de vaccin, soit environ 6 € par animal, environ 1 800 ovins sur le territoire,

Considérant l'impact économique de cette crise financière qui fragilise l'économie locale depuis les élevages,

Considérant que la CCCE dans le cadre de sa politique économique soutient les acteurs de la filière agricole,

Il est proposé de financer à hauteur de 30 % maximum, le coût de la vaccination des bovins et ovins pour les élevages du territoire sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 septembre 2025, soit une enveloppe de 57 240 €.

Les bénéficiaires éligibles à cette l'aide sont identiques aux bénéficiaires définis à l'article 4 du règlement des aides communautaires aux exploitations agricoles de la CCCE

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission Développement économique - Aménagement du territoire, dématérialisée du 20 au 24 février 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'approuver la création de l'aide exceptionnelle pour la vaccination contre la fièvre catarrhale ovine et bovine en 2025,**
- **de lui consacrer une enveloppe budgétaire d'un montant de 57 240 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250305-C20250304_17_SI-DE

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 5 mars 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20250305-C20250304_17_SI-DE